



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAR-TH-116**

## Plancher chauffant hydraulique à basse température

### 1. Secteur d'application

Bâtiments résidentiels existants.

### 2. Dénomination

Mise en place d'un plancher chauffant hydraulique à basse température associé à un dispositif de régulation.

### 3. Conditions pour la délivrance de certificats

La mise en place est réalisée par un professionnel.

La température de l'eau dans le réseau est inférieure ou égale à 40°C.

Le dispositif de régulation permet une régulation de la température de l'eau dans le réseau, et est commandé par une sonde de température placée au départ de chaque réseau depuis le collecteur.

La preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un plancher chauffant hydraulique à basse température associé à une régulation thermique.

À défaut, la preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un équipement avec ses marque et référence et elle est accompagnée d'un document issu du fabricant indiquant que l'équipement de marque et référence installé est un plancher chauffant hydraulique à basse température avec une régulation thermique.

### 4. Durée de vie conventionnelle

50 ans.

### 5. Montant de certificats en kWh cumac

		Montant en kWh cumac par m <sup>2</sup> de surface de bâtiment chauffée par un plancher chauffant à basse température			Surface chauffée en m <sup>2</sup>
		Type de logement			
		Maison individuelle	Appartement avec chauffage individuel	Appartement avec chauffage collectif	
Zone climatique	H1	<b>300</b>	<b>210</b>	<b>280</b>	<b>S</b>
	H2	<b>250</b>	<b>170</b>	<b>230</b>	
	H3	<b>160</b>	<b>110</b>	<b>150</b>	

S est la surface de bâtiment chauffée par un plancher chauffant basse température (en m<sup>2</sup>).



## Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée BAR-TH-116, définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur

### A/ BAR-TH-116 (v. A17.1) : Mise en place d'un plancher chauffant hydraulique à basse température associé à un dispositif de régulation

\*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : .....

Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : .....

Référence de la facture : .....

\*Pour les personnes morales : nom du site des travaux ou nom de la copropriété : .....

\*Adresse des travaux : .....

Complément d'adresse : .....

\*Code postal : .....

\*Ville : .....

\*Bâtiment résidentiel existant depuis plus de 2 ans à la date d'engagement de l'opération :  OUI  NON

\*Type de logement :

Maison individuelle

Appartement avec chauffage individuel

Appartement avec chauffage collectif

\*Surface de bâtiment chauffée par le plancher chauffant hydraulique à basse température : .....m<sup>2</sup>

Caractéristiques du plancher chauffant hydraulique à basse température :

La température de l'eau dans le réseau est inférieure ou égale à 40°C.

Le dispositif de régulation permet une régulation de la température de l'eau dans le réseau, et est commandé par une sonde de température placée au départ de chaque réseau depuis le collecteur.

A ne remplir que si la preuve de réalisation de l'opération ne mentionne pas la mise en place d'un plancher chauffant :

\*Marque du plancher chauffant : .....

\*Référence du plancher chauffant: .....